



Pour les véloroutes et voies vertes



LABEL



3V Belle Voie

Véloroutes et voies vertes de qualité **AF3V**



Valoriser les véloroutes et voies vertes

Le label **3V Belle Voie** est calculé selon 16 critères de qualité répartis en 3 grands chapitres : infrastructure, sécurité/sérénité et attractivité/utilité.



Informers les usagers

Le label **3V Belle Voie** assure un déplacement en toute sérénité. Affiché sur note carte interactive il est un repère pour les usagers souhaitant préparer leurs déplacements.



Encourager les aménageurs

Le label **3V Belle Voie** est construit dans une démarche positive. L'AF3V s'engage à accompagner les collectivités et EPCI partenaires pour améliorer leurs aménagements.

Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes

 03 44 60 11 63

 labellisation@af3v.org

 41 place du Général de Gaulle 60100 Creil

CARACTÉRISTIQUES DU LABEL 3V BELLE VOIE

LES VOIES CONCERNÉES

Par portion de 30 km environ, le label s'applique à l'ensemble des infrastructures du réseau national décrit par l'AF3V.

Le label est une marque de qualité, il n'est donc décerné qu'aux voies répondant à un certain niveau d'exigence.



RELEVÉ DE TERRAIN & CRITÈRES DE LABELLISATION

Un relevé de terrain est effectué par des sillonneurs formés sur l'outil pour caractériser l'infrastructure et les services accessibles aux usagers en s'appuyant sur des critères de qualité définis selon l'expertise d'usage de l'association et sur les recommandations officielles existantes.



LA NOTATION

Les relevés sont soumis à un programme interne qui calcule la note globale.

En fonction d'une note obtenue entre 40 et 100 points, le label sera affecté d'une, deux, trois ou quatre étoiles.



40 à 49 points



50 à 69 points



70 à 89 points



90 à 100 points

LA DURÉE DE VALIDITÉ

3 ANS

Etant donné l'évolution de l'état des infrastructures au fil du temps (usures, dégradations, réfections, améliorations), la durée de validité du label est de 3 ans.